

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 18
Date de la convocation : 29/06/2023

Objet : Approbation de l'attribution de compensation fonctionnement 2023

Numéro : IV-2023/38

SEANCE du 11 juillet 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le onze juillet à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame PELLEGRINO Yvette, Première adjointe de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

Présents : PELLEGRINO Yvette ; SENTENAC Patrick ; MASCRE Gérard ; BONNEMAISON Chantal ; ZARADER Karine ; LELEU Gérard ; GUERINI Gilberte ; BASCANS Pascale ; BONNAC Patrick ; LEBLOND Alain ; SENTENAC Chrystèle ; FEUILLERAT Patrick ; GUELIN Carole ; BIZET Cécile ; TORRES Sébastien

Pouvoirs : DESPLAS Janine pouvoir à FEUILLERAT Patrick ; LECOMTE Nathalie pouvoir à GUELIN Carole ; LEROUX Jean-François pouvoir à BONNAC Patrick

Absents excusés : DELSOL Alain ; LAMANDE Laurent ; DOTTO Christian ; PAROLIN Vanessa ; DE PUYMAURIN Thierry

Monsieur MASCRE Gérard élu secrétaire de séance

Exposé des visas :

Vu la délibération 2023.004 du Muretain Agglo portant notification des attributions de compensation provisoires pour 2023 ;

Vu la délibération N°2023.092 du Muretain Agglo portant révision libre des attributions de compensation – Pacte financier et fiscal 2023.

Exposé des motifs :

Le Pacte financier et fiscal, adopté par le Conseil Communautaire du Muretain Agglo prévoit plusieurs mesures constitutives :

- La compensation pour certaines communes de leur moindre participation au financement historique du reste à charge des services à la personne, compensation plafonnée à 33%
- La participation annuelle de toutes les communes à l'évolution de la dynamique de charge des services à la personne, liée à la croissance communale ;
- La correction de « l'effet-base » sur la taxe foncière payée par les contribuables communaux à l'agglomération ;
- Une hausse de la fiscalité intercommunale.

Pour la commune de Lavernose-Lacasse :

TOTAL dernière fonctionnement votée	AC	Pacte fiscal 2023 : contribution	TOTAL AC proposé	fonctionnement
- 199 910 €		- 37 288 €	- 237 198 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

-D'approuver le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement pour la commune de Lavernose-Lacasse en 2023 de -237 198 €

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 18 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

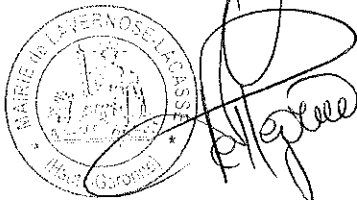
Certifiée exécutoire par le Maire de Lavernose-Lacasse compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le 13/07/2023 et de la publication le 13/07/2023.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

A LAVERNOSE-LACASSE LE 11/07/2023

La Première Adjointe

Y.PELLEGRINO



REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2023

Application agréée E-legalite.com